



Communiqué

Thiers, le 23 septembre 2022

ANDRE CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme

Homologation de l'indication géographique « Couteau Laguiole » : l'aboutissement d'un travail collectif et rassembleur !

L'institut national de la propriété industrielle (INPI) vient de publier sa décision d'homologation du cahier des charges de l'indication géographique « Couteau Laguiole » porté par l'Association Couteau Laguiole Aubrac Auvergne.

Cette décision était très attendue par les fabricants français de couteau Laguiole. Cette avancée est très importante pour la protection de ce couteau et des savoir-faire qui sont associés à ce produit, ainsi qu'un outil fort de valorisation et de développement de l'emploi sur les deux zones historiques de production autour des bassins thiernois et laguiois.

C'est le fruit d'un travail de fond engagé depuis 2015 par les membres de l'association « Couteau Laguiole Aubrac Auvergne » (CLAA), à l'initiative de ce dépôt d'IG, [travail auquel j'avais apporté mon soutien déterminé au regard de son exemplarité et de sa volonté de rassembler l'ensemble des fabricants des deux bassins.](#)

Cette indication géographique « Couteau Laguiole » vient répondre concrètement aux exigences attendues par la législation :

- en présentant un cahier des charges précis et fonctionnel pour assurer la valorisation des couteaux Laguiole produits sous IG ;
- en permettant de mieux protéger ce couteau face à la concurrence internationale et aux contrefaçons des couteaux d'importation et de poursuivre le développement d'une production de grande qualité, grâce à l'association Couteau Laguiole Aubrac Auvergne, regroupant d'ores et déjà 38 professionnels, et reconnue désormais organisme de défense et de gestion de l'IG ;
- en portant l'exigence indépassable de coopération entre les deux zones historiques de production autour de Laguiole et de Thiers avec un périmètre regroupant 94 communes au regard des liens artisanaux, industriels et économiques continus et très étroits entre les entreprises du territoire.

Fortement engagé depuis 2012 dans la construction de la législation relative à l'extension des indications géographiques aux productions artisanales et industrielles, je ne peux que me satisfaire de **cette décision responsable et indispensable à la protection de ce couteau et de l'ensemble des emplois liés à sa fabrication.**

Contact presse : 04 73 95 74 90 – chassaigne.a@wanadoo.fr

chassaigne.a@wanadoo.fr - www.andrechassaigne.org

Le blog : www.andrechassaigne.fr